



EPSU-CJ : nouveau départ sous la bannière USF

Les grandes réformes du statut de 2004 et de 2014 ont **fragmenté** davantage le personnel des institutions ...

- a) en fonction de la date d'entrée en service (niveau d'entrée désormais inférieur, accumulation de droits à pension plus lente) ;
- b) en fonction du statut (création des agents contractuels pour des fonctions qui autrement risquaient d'être carrément externalisées).

À la Cour de justice, d'autres **clivages** traditionnels deviennent de plus en plus profonds :

- Les **Cabinets** des membres, depuis toujours considérés comme un autre monde par rapport aux 'Services', sont des petites entités autonomes, où le membre (juge ou avocat général) est libre d'engager et de licencier son personnel. Dans une telle petite entité on trouve en forme condensée une hiérarchie complète. La refonte de la justice européenne, à laquelle l'USF [s'est opposée](#), entraîne une prolifération des cabinets et une croissance du nombre du personnel qui relève de leur régime spécial.
- Des services entiers s'occupent de gérer les contrats avec des **entreprises externes**. Le personnel de l'institution cohabite avec des salariés de plus en plus nombreux, qui relèvent du droit national, s'ils n'échappent pas à tout système de droit : pour ne citer qu'un exemple, les professeurs de langue dont EPSU-CJ a mis les conditions de travail [sur la place publique](#).

La **réforme du statut de 2014**, négociée entre les employeurs – et pas entre employeurs et syndicats de travailleurs –, a renforcé la **résignation** du personnel, qui se demande : à quoi bon servent les syndicats s'ils ne peuvent pas empêcher la détérioration de nos conditions d'emploi ?

La récente **réforme de l'architecture de la justice** européenne a même été imposée contre l'avis du Tribunal de l'UE lui-même ... Ce qui renforce encore plus le **fatalisme**, l'idée reçue que « là-haut », « ils font ce qu'ils veulent », et l'impression que les syndicats ne servent à rien puisqu'ils ne peuvent pas les en empêcher. Pourquoi donc y adhérer et payer une cotisation ?

Partie gagnée par l'employeur ? Ce n'est pas certain : **la désaffection** du personnel par rapport à ses syndicats, **à qui profite-t-elle** finalement ? Est-ce que les employés ne seraient pas mieux motivés s'ils étaient impliqués dans la prise de décisions les concernant ? Voici donc comment **l'affaiblissement du dialogue social** nuit tant aux syndicats qu'à l'institution !

Nous entendons trop souvent la question, ou plutôt l'interjection : « Que font les syndicats ? ». Ce qui est paradoxal dans cette réaction est justement que les travailleurs interpellent les syndicats en espérant que le salut vienne d'eux, alors qu'en y participant ils pourraient contribuer à leur accorder plus de poids et de dynamique.

À vous donc d'inverser le cercle vicieux en le transformant en cercle vertueux !

Aux élections sociales du 7 décembre, les collègues de la Cour de justice ont tout intérêt à voter pour EPSU-CJ. Pourquoi ?

1. Parce qu'un comité du personnel (Cdp), organe consultatif de l'institution, laissé à lui-même, risque de tomber dans le piège de la routine. Or, si l'administration rejette ses demandes et ses avis, le Cdp doit pouvoir compter sur l'action syndicale ... C'est pourquoi il faut un syndicat fort au sein de chaque institution agissant de concert avec le Cdp.
2. Parce qu'une EPSU-CJ forte au sein de la Cour de justice **compte double**. Une fois au niveau de l'institution et une seconde fois au niveau interinstitutionnel et paneuropéen par le truchement de l'Union Syndicale Fédérale (USF), dont EPSU-CJ fait désormais partie intégrante. Cela dit, EPSU-CJ, loin de constituer une courroie de transmission d'un syndicat 'extérieur', dispose de ses propres instances décisionnelles démocratiques.

À ne pas confondre avec une organisation, qui, tout en ayant démissionné de l'Union Syndicale Fédérale (USF) et étant entrée en concurrence ouverte avec elle, sème la confusion en utilisant trompeusement le syntagme « Union Syndicale » !

Une élection n'est pas une loterie. Voter EPSU-CJ, c'est un choix responsable, pour pouvoir défendre vos droits.

Vassilis Sklias
Président d'EPSU-CJ
Membre du comité fédéral de l'USF

